

Le Traité de Lisbonne n'a jamais été ratifié par Sarkozy



Le Traité de Lisbonne encadre actuellement le fonctionnement de l'Union européenne. Adopté en 2007 après le rejet du traité établissant une constitution pour l'Europe (TECE), il adapte en profondeur les règles des anciens traités pour permettre une meilleure coordination à 27 Etats membres. Il rénove l'architecture des institutions, assouplit la prise de décision et renforce la représentation extérieure de l'Union.

@Roms17

[NDLR Ceux qui sont derrière l'établissement de l'UE n'ont visiblement pas grand-chose à faire des règles pour eux-mêmes et leur outil totalitaire ni des référendums qui rejetaient cette « union ». La France applique un traité pourtant non ratifié. Les conséquences sont contraignantes et restrictives pour les Français, pas pour les élites.]

[Voir aussi :
<https://www.francesoir.fr/opinions-edits/et-si-tu-n-existais-pas-sur-la-ratification-du-traite-de-lisbonne>]

LE TRAITÉ DE LISBONNE EST ILLÉGALE : À 6:50 DE LA VIDÉO, PATRICE ANDRÉ, AVOCAT/ANCIEN PRÉSIDENT DE TRIBUNAL ET DE COUR D'APPEL LE DIT, SARKOZY N'A PAS RATIFIÉ LE TRAITÉ DE LISBONNE EN FÉVRIER 2008 ! THÉORIQUEMENT, LA FRANCE N'EST PAS DANS L'UE <https://t.co/SMxTlQ8uu7>

– Max ROSSI (@MaxROSSI779150) May 2, 2024